# **Ordonnance de prévention : Carrossier**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des agents chimiques :

* Changer les tenues de travail imprégnées de produits chimiques
* Changer régulièrement les cartouches des appareils de protection respiratoire
* Fermer les récipients et les containers après chaque utilisation
* Limiter le stockage au poste de travail à des petites quantités
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Ne pas transvaser les produits chimiques dans des récipients non adaptés, non étiquetés
* Ne pas utiliser de solvants, diluants ou essence pour le lavage des mains
* Ne pas utiliser la soufflette pour nettoyer le poste de travail
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Porter un appareil de protection respiratoire en l'absence de ventilation adaptée
* Ranger la protection respiratoire dans un endroit non exposé aux gaz, vapeur, poussières
* Respecter les règles d'hygiène : ne pas manger, ne pas boire au poste de travail
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses
* Utiliser les systèmes d'aspiration mis à disposition et veiller à leur entretien
* Utiliser les systèmes de captage à la source
* Utiliser le kit de nettoyage mis à disposition en cas de déversement accidentel de produit
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire

Protégez-vous des poussières :

* Proscrire le balayage à sec, utiliser l'aspirateur et le nettoyage à l'humide
* Mettre en route le système d'aspiration lors de chaque utilisation de machine, même de courte durée
* Ne pas utiliser la soufflette pour nettoyer le poste de travail
* Porter systématiqment un masque de protection respiratoire de type FFP3 (empoussièrement, nettoyage)
* Ranger les tenues de travail dans un vestiaire à double compartiment
* Nettoyer à l'humide les surfaces empoussiérées

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 22/08/2025